

**Direction du Développement durable et de la Proximité  
Service de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

<b>DIVISION</b>
-----------------

Dossier n° <b>DIV 98805 2025 0013</b> Autorisé le : <b>25 février 2026</b>
---

Arrêté municipal n°26/003/DBA en date du 25 février 2026

Le Maire de la Commune de Dumbéa,

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 96-2025/APS du 4 décembre 2025, modifiant la partie II du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie relative aux règles d'urbanisme applicables en province Sud,

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n°27-2024/APS du 24 octobre 2024, approuvant le Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,

VU la délibération n°97-2025/APS du 4 décembre 2025, approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

VU l'avis favorable de l'Office des Postes et Télécommunication du 21 novembre 2025

VU l'avis favorable avec réserves de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/96/25 en date du 25 novembre 2025

VU l'avis favorable de la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et des Moyens - Service Aménagement et Urbanisme référencé 261222-2025/2-REP/DAEM en date du 2 décembre 2025

VU l'avis favorable de la Ville de Noumea référencé SM/AD/N°2860 en date du 18 décembre 2025

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 267132-2025/2-REP/DAEM en date du 30 décembre 2025

VU l'avis réputé favorable de l'Electricité et Eau de Calédonie,

VU l'avis réputé favorable du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa,

VU la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL NATHALIE GARRIDO

Déposée le : 31 octobre 2025

Pour des terrains appartenant à : SCI KOUTIO